

## Thème : Transmission du bail rural

**Date :** Vendredi 9 octobre 2020 de 9h30 à 12h30

**Lieu :** Faculté de droit Technopôle Lahitolle - 11 rue Michel Marest - 18000 BOURGES

### Objectifs :

- *Intégrer les principes et les exceptions applicables en matière de transmission du bail rural*
- *Intégrer la réforme de droit de contrats dont est issu le nouvel article 1216 du Code civil relatif à la cession de contrat*
- *Optimiser le respect de la procédure en cas de cession et la rédaction des clauses en la matière*

### Programme :

- **La force de la prohibition des cessions et sous-locations en matière de baux ruraux**
- **La transmission du bail entre vifs et les sous-locations admises**

### Moyens pédagogiques

Powerpoint et illustration via des cas pratiques, des présentations de jurisprudence

### Intervenant

Monsieur Denis ROCHARD, Maître de conférences HDR à l'Université de Poitiers et directeur du pôle Droit rural de l'étude notariale OFFICE 21 Poitiers

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 75€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 35€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.